

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JANVIER 2015

Le 22 Janvier 2015 à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BOSSÉ, maire, à la suite de la convocation adressée lui-même, le 15 janvier 2015.

Etaient présents : M. Fabien BOSSE, Mme Anny PROD'HOMME, M. Frédéric MONNIER, Mmes Karine VIGNERON, Marie-Annick ELUARD, M. Stéphane CADEAU, Mme Suzanne BOISSEAU, M. Samuel DELANOE, Mme Virginie BERGUA.

Conseillers excusés : MM. Patrick GOHIER, Louis PERRAULT.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Karine VIGNERON.

Le compte rendu du 23 Décembre 2014 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

DEL-15-01 – Autorisation de paiement de facture d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater la dépense nouvelle d'investissement suivante, dont le crédit sera repris au budget de l'exercice 2015 :

- Travaux : création fossé – canalisation eaux pluviales de l'entreprise Berthelot de Noëllet pour un montant de 1.240,00 €uros H.T., compte 21532

Travaux construction salle communale – garderie périscolaire (accepté par délibération du conseil municipal le 23/12/14)

- Lot 1 : Terrassement - VRD : TRAM TP de Cossé le Vivien pour un montant de 12.235,00 €uros HT + option 650,00 €uros HT, compte 2313

- Lot 2 : Gros œuvre – Revêtement de sol scellés - Faïences : Anjou Bâtiment de Saint Barthélémy d'Anjou pour un montant de 18.243,32 €uros HT, compte 2313

- Lot 3 : Ossatures – Charpente bois – Bardage - Couverture : SARL Morfoise de de L'Hôtellerie de Flée pour un montant de 19.611,65 €uros HT, compte 2313

- Lot 4 : Menuiseries extérieures : SAS David de Saint Barthélémy d'Anjou pour un montant de 10.407,70 €uros HT, compte 2313

- Lot 5 : Menuiseries intérieures – Plâtrerie - Isolation : SARL SIGMA de Segré pour un montant de 13.656,00 €uros HT, compte 2313

- Lot 6 : Electricité – Chauffage – VMC : Bel Air Elec de Bel Air de Combrée pour un montant de 10.428,49 €uros HT, compte 2313

- Lot 7 : Plomberie – Sanitaires : EURL Martin Franck de Vern d'Anjou pour un montant de 4.384,32 €uros HT, compte 2313

- Lot 8 : Peinture – Nettoyage : JP Peinture de Beaucouzé pour un montant de 2.908,09 €uros HT, compte 2313

- Maître d'œuvre (accepté par délibération du conseil municipal le 30/09/14) de l'architecte Monsieur Marc Migraine de Segré pour un montant de 9.207,00 €uros H.T., compte 2313

- Contrat SPS « concernant la construction de la salle communale – garderie périscolaire » (décision du maire n° DEC-14-12 du 5 novembre 2014) de la SARL Coplan de Saint Sylvain d'Anjou pour un montant de 1.346,00 €uros H.T. moins acompte de 264,00 €uros H.T., soit un solde de 1.082,00 €uros H.T., compte 2313

- Contrat bureau de contrôle et accessibilité handicapé « concernant la construction de la salle communale – garderie périscolaire » (décision du maire n° DEC-14-13 du 5 novembre 2014) de la S.A. Socotec d'Angers pour un montant de 2.325,00 €uros H.T., compte 2313

- Achat bâtiment école maternelle + terrain répertoriés au cadastre A 1426 et 1427 au 11 rue de la Libération 49520 Le Tremblay appartenant à l'Association Jeanne d'Arc, domiciliée 1 rue de la Verzée 49520 Le Tremblay au prix de 57.000 €uros + provision (estimation 6.000,00 €uros H.T). Les frais d'actes et d'enregistrement pour un montant de 63.000,00 €uros H.T., compte 21312

DEL-15-02 – Transports scolaires

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, que pour le vote du budget primitif 2015, il sera prévu à l'article 6713, une somme globale relative à la participation versée aux familles, ayant un enfant scolarisé de la 6^{ième} à 16 ans,

Le conseil municipal, après cet exposé, en ayant délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer à 17 €uros, la participation qui sera versée pour le transport scolaire, aux familles ayant un enfant scolarisé de la 6^{ième} à 16 ans, sur présentation d'un certificat de scolarité.

DIVERS

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 26 février 2015.

